UDI / MODEM · FAMILLE ET PROCHES · ARGENT PUBLIC

Michel Mercier

Garde des Sceaux (2010-2012), sénateur — affaire Sa femme et sa fille payées par le Sénat

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

Son épouse (2005-2009) et sa fille (2012-2014) ont été rémunérées comme assistantes parlementaires au Sénat sans travail réel.

Où en est la justice

> **Détournement de fonds publics : trois ans de prison avec sursis. Sa femme et sa fille condamnées pour complicité et recel. Personne n'a fait appel. Il a dû rembourser 234 236 € au Sénat.**

Source

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS, 26 JANVIER 2023

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales